

La collection de la Bibliothèque comprend plus de 800,000 volumes de monographies, auxquels s'ajoutent environ 800,000 ouvrages microfilmés et plus de 9000 mètres de périodiques. La collection de journaux, auparavant disséminée dans plusieurs endroits, a été rassemblée à la Bibliothèque, qui compte maintenant la plus grande collection de journaux canadiens au Canada. La Bibliothèque a un fonds important de publications officielles canadiennes, étrangères et internationales, et une vaste collection de compositions musicales, d'enregistrements et de manuscrits.

La Bibliothèque prépare et publie une bibliographie nationale, *Canadiana*, qu'on peut se procurer sous forme de bandes magnétiques, de microfiches et d'imprimés. *Canadiana*, renferme une liste des publications ayant trait au Canada, y compris un répertoire descriptif des publications commerciales canadiennes et des publications officielles du gouvernement fédéral et des 10 provinces, ainsi que des thèses, des films animés et des disques produits au Canada, des ouvrages réalisés par des Canadiens et des écrits sur le Canada parus à l'étranger. Plus de 27,000 titres ont été inscrits en 1976. Des rétrospectives bibliographiques sont prévues ou en voie d'exécution.

La Bibliothèque s'occupe du Catalogue collectif canadien, le plus important répertoire des ressources livresques des bibliothèques du Canada. Ce catalogue renferme une liste d'environ 4 millions de volumes répartis dans quelque 340 bibliothèques gouvernementales, universitaires, publiques et spécialisées dans toutes les provinces. Les nouvelles acquisitions sont signalées régulièrement; ainsi, en 1976-77, plus de 1.4 million de titres ont été consignés sur fiches. La Direction des services au public se sert de ce catalogue pour repérer des documents lorsque des bibliothèques canadiennes en font la demande. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1977, on a demandé à la Direction de localiser plus de 150,000 titres; environ 80% de ceux-ci ont été trouvés dans des bibliothèques canadiennes. L'automatisation du Catalogue collectif est actuellement en cours.

La Bibliothèque fournit aux abonnés canadiens un service informatisé de recherche de documents dans les domaines des sciences sociales et du comportement et des humanités. Il s'agit à la fois d'un service de mise au courant et de préparation de bibliographies rétrospectives à partir de diverses bases de données lisibles par machine. Au début de 1974, la Bibliothèque a commencé à publier une série de listes de périodiques afin de compléter le service de recherche informatisé en indiquant dans quelles bibliothèques se trouvent les revues indexées dans des bases de données précises. Ces listes spécialisées seront un jour agrégées pour former une liste collective complète des publications en série portant sur les sciences sociales et les humanités.

En outre, la Bibliothèque offre un service de référence dans le domaine des sciences sociales et des humanités et des services consultatifs en ce qui concerne l'automatisation et les réalisations canadiennes en matière de bibliothéconomie et les livres rares. Elle prépare actuellement un service de conseillers en livres pour enfants et un service de bibliothèque pour les personnes souffrant d'un handicap visuel et physique. Elle accorde aux bibliothèques provinciales des prêts de collections de livres dans d'autres langues que le français et l'anglais, et elle aide les bibliothèques canadiennes à accroître leurs collections en redistribuant des documents par l'entremise du Centre canadien d'échange du livre. Elle joue également un rôle actif dans la coordination des efforts du Canada en vue d'améliorer les réseaux de bibliothèques et d'information à l'échelle nationale, et contribue aux initiatives internationales en vue d'établir un système bibliographique universel.

Une liste intitulée *Ouvrages sur le Canada*, préparée par la Bibliothèque nationale, figure à l'Appendice 6.

### **Bibliothèques publiques**

### **7.10.3**

Au Canada, l'organisation des bibliothèques publiques relève des lois provinciales qui déterminent la méthode d'établissement, les services à fournir et le mode de financement. Les municipalités peuvent organiser et gérer des bibliothèques publiques ou s'unir pour créer des bibliothèques régionales en conformité avec les lois provinciales. Les organismes provinciaux chargés des bibliothèques publiques conseillent les bibliothèques locales et régionales et distribuent des subventions.